

## COTATION ACTES VACCINAUX d'ici le 23 mars 2023

(En attente de l'application de l'Avenant 9 et la parution des nouvelles cotations et tarifications pour les vaccins)

Actes -	Cotation	A noter	A savoir
<b>COVID</b>	<p><b>Selon le contexte de la vaccination</b> : code INJ avec les valeurs suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 6,30 € pour la seule injection, dans le cas où la prescription et la vérification de l'éligibilité du patient à la vaccination sont réalisées par une autre profession habilitée</li> <li>- 7,80 € pour la prescription et l'injection vaccinale</li> <li>- 14,15 € pour la vaccination à domicile de personnes ne nécessitant pas de soins infirmiers par ailleurs</li> </ul>	<p>Les majorations de déplacement (et indemnités kilométriques le cas échéant) et dimanche/jours fériés (majoration F) sont facturables en sus du code INJ.</p> <p>La saisie obligatoire des informations dans le téléservice fait l'objet d'une rémunération à hauteur de 5,40 € par injection, cette rémunération est versée mensuellement et automatiquement à la suite de la saisie par la CPAM</p>	<p>Lorsque l'acte comprend la prescription de la vaccination, l'infirmier se déclare comme « prescripteur » pour la facturation de l'acte.</p>
<b>Psg + COVID</b>	AMI1.5 + INJ	Selon contexte de la vaccination COVID INJ 6,30€ ou 7,80€ + 5,40€ pour la saisie	
<b>Psg + VAG</b>	AMI1.5 + AMI1 quantité 2		
<b>Psg + COVID + VAG</b>	AMI1 quantité 2 + INJ	Selon contexte de la vaccination COVID INJ 6,30€ ou 7,80€ + 5,40€ pour la saisie	Prélèvement sanguin en 3 <sup>ème</sup> acte donc gratuit



<b>VAG</b>	AMI1 quantité 2 (Personnes de 16 ans et + éligibles à la VAG)	Prescription médicale obligatoire pour les moins de 16 ans : AMI 1 + MAU	Le vaccin et la vaccination des personnes non éligibles ne sont pas pris en charge par l'Assurance Maladie
<b>COVID + VAG</b>	AMI1 quantité 2 + INJ	Selon contexte de la vaccination COVID INJ 6,30€ ou 7,80€ + 5,40€ pour la saisie	
<b>Dépendance + VAG</b>	AIS3 ou (BSA-BSB- BSC) + AMX1		Le supplément vaccinal n'est pas applicable
<b>Dépendance + COVID</b>	AIS3 ou (BSA-BSB- BSC) + INJ	Selon contexte de la vaccination COVID INJ 6,30€ ou 7,80€ + 5,40€ pour la saisie	
<b>Autres vaccins sur prescription médicale</b>	AMI 1 + MAU		

**Pour information après le 23 mars,**

L'administration des vaccins réalisés par les IDEL sur prescription médicale d'un autre professionnel de santé ou des vaccins sans prescription médicale obligatoire tel que le vaccin antigrippal) sera encodée AMI **2,4** (soit 7,56€)

L'administration des vaccins à prescription médicale obligatoire réalisée par les infirmiers sans prescription médicale préalable d'un autre professionnel de santé sera **AMI 3,05** (soit 9,61 €).

De ce fait le supplément vaccinal grippe sera supprimé.

La facturation de l'acte de vaccination sera toujours à taux plein quel que soit le nombre d'actes associés et donc dérogera toujours à l'application de l'article 11B